

PROCÈS-VERBAL d'une réunion publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie tenue à la salle Lac Mégantic / Lac Aylmer du Delta Sherbrooke le 27 avril 2011 à 10 h 10.

PERSONNES PRÉSENTES :

Bernier, Maurice – membre et président	Lavoie, Michèle – membre
Blanchette, Alexandre – membre	Marquis, Denise – membre
Boucher, Claude – membre	Marinovich, Gérard – membre
Bourassa, François – membre	Masson, Réjean – membre
Charette, Nicole – membre	Pouliot, Robert Y. – membre
Compagna, Alain – membre	Raïche, Jean-Paul – membre
Goguen, Nathalie – membre	Robert, Nicole – membre
Hamm, Vicki May – membre	Roy-Laroche, Colette – membre
Hémond, Jacques – membre	Roy, Robert G. – membre
Lamoureux, Bertrand – membre	Viens, Jacques – membre
Landry, Noël – membre	

PERSONNES INVITÉES :

Fortin, Robert – directeur régional du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)

Poulin, Pierre – directeur régional du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

PERSONNES-RESSOURCES :

Blanchette, Jean-Louis – conseiller en développement
Bureau, Andrée – conseillère en développement
Desautels, Dominique – conseillère en développement
Falcão, Caroline – conseillère en développement
Quirion, Murielle – secrétaire de direction
Sévigny, Patricia – conseillère en développement
Wolfe, Marie-Hélène – directrice générale

PERSONNES EXCUSÉES :

Bureau, Sylvie – membre	Lacharité, Jean – membre
Gagné, Laurian – membre	Sévigny, Bernard – membre et 1 ^{er} vice-président
Grimard, Hugues – membre	

PERSONNES ABSENTES :

Martel, Marc-André – membre

Tous les administrateurs ayant été convoqués et un quorum étant présent, la réunion est déclarée régulièrement constituée.

PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE

Monsieur Maurice Bernier préside la séance et Madame Murielle Quirion est désignée comme secrétaire de l'assemblée chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 10 h 10, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration et excuse les absents.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis avec l'avis de convocation, en y apportant la modification suivante :

Ajouter le point suivant :

9.2 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II - Décision

CRÉ-11-076 Il est proposé par **Claude Boucher**
appuyé par **François Bourassa**
et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé, en y apportant la modification citée ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

2. PROCÈS-VERBAUX DU 30 MARS 2011

2.1. Lecture et approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 30 mars 2011

Monsieur le président demande aux membres du conseil d'administration si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 30 mars dernier. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal. Deux (2) rectifications de l'orthographe sont soulevées à la page 21.

CRÉ-11-077

**Il est proposé par Nicole Robert
appuyée par Jacques Viens
et résolu :**

QUE soit approuvé le procès-verbal du conseil d'administration tenu le 30 mars 2011 tel qu'il est présenté, en tenant compte des rectifications d'orthographe soulevées.

Adoptée à l'unanimité

2.2. Suivi du procès-verbal du 30 mars 2011

En suivi au procès-verbal du 30 mars dernier, il est précisé ce qui suit :

Point 4.1.2, page 6 - Stratégie d'intervention en matière de qualité de l'eau : L'information relative à cette stratégie d'intervention a été transmise aux directions générales des MRC de l'Estrie par courriel, ainsi qu'à tous les organismes de bassins versants œuvrant sur le territoire estrien lors d'une rencontre le 13 avril dernier. Les aménagistes ont également reçu cette information. Les CRÉ du Centre-du-Québec, de la Chaudière-Appalaches et Montérégie-Est ont été informées de l'approche que la CRÉ de l'Estrie entend utiliser. De plus, M. Jean-Paul Raïche ajoute que les organismes de bassins versants souhaitent rencontrer les intervenants des MRC pour échanger sur ce sujet.

Point 4.2.1, page 7 - Aéroport de Sherbrooke : Une rencontre du comité de pilotage a eu lieu le 20 avril dernier. La firme de consultants a tenu un groupe de discussion avec quelques entreprises et des rencontres individuelles se déroulent actuellement. Lors d'une prochaine rencontre du comité de pilotage, des pistes et des suggestions de filières pourraient être proposées.

Point 5.4, page 12 - Planification du FDR 2011-2012 : À la suite de demandes des membres du conseil d'administration, deux communiqués de presse ont été émis et les priorités de développement ont été diffusées afin d'en informer les partenaires ainsi que les promoteurs. Les documents ont été acheminés aux membres du conseil et sont également disponibles en ligne sur le site Web de la CRÉ de l'Estrie.

Point 7.3, page 18 - Consultation sur le Plan d'aménagement forestier intégré (PAFI) : La population et l'ensemble des intervenants concernés sont invités à émettre leurs préoccupations sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel. La période de consultation se tiendra du 2 au 26 mai 2011 et une séance d'information aura lieu le 4 mai à 19 h à Lac-Mégantic. Une invitation paraît actuellement dans différents journaux locaux.

Point 10.1, page 21 - Retour sur la Table Québec-Régions : rencontres du 10 février et du 3 mars 2011 : Le 21 avril dernier, le comité de travail de la Table Québec-Régions sur le renouvellement du Fonds de développement régional s'est réuni pour discuter avec le sous-ministre du MAMROT, M. Marc Lacroix, et avec M. Nicolas Tremblay, des travaux envisagés en vue du renouvellement du FDR. Considérant que le MAMROT souhaite poursuivre son soutien aux CRÉ, qui sont les interlocuteurs privilégiés du gouvernement en matière de développement régional, il doit solliciter l'autorisation du Secrétariat du

Conseil du trésor (SCT) afin de renouveler ce Fonds. À cet égard, notons que le SCT demande qu'un rapport d'évaluation de programmes soit produit préalablement à toute demande de renouvellement d'un programme. C'est pourquoi une évaluation administrative du FDR est nécessaire et par la même occasion, il est souhaité qu'une évaluation politique soit réalisée.

M. Jean-Paul Raïche profite de l'occasion pour obtenir réponse à la question qu'il avait soulevée concernant la présence de M. Clément Gignac à la TQR, à savoir si la Stratégie de l'entrepreneuriat sera soumise à une consultation publique. M. Robert Fortin, directeur régional du MDEIE, mentionne qu'à ce jour, les modalités de diffusion de cette stratégie ne sont pas encore connues.

3. AFFAIRES INTERNES

3.1. Calendrier des réunions du conseil d'administration 2011-2012

Un projet de calendrier de réunions du conseil d'administration pour l'année 2011-2012 est déposé. Une correction est apportée. Il y aurait lieu d'apposer un astérisque vis-à-vis la date du 28 mars 2012, étant donné qu'il y aura recommandation de projets FDR. Il est également stipulé que ce calendrier tient compte des événements de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération Québécoise des Municipalités en mai et septembre, ainsi que des commentaires formulés lors de la rencontre de type « lac-à-l'épaule ».

CRÉ-11-078

**Il est proposé par Claude Boucher
appuyé par Réjean Masson
et résolu :**

D'adopter le calendrier des réunions du conseil d'administration pour l'année 2011-2012.

Adoptée à l'unanimité

3.2. Gestion des ressources humaines - Nouveau conseiller en développement

Monsieur le président rappelle aux membres du conseil d'administration qu'à la suite du départ de M. François Fréchette, la CRÉ de l'Estrie était à pourvoir un poste de conseiller en développement et qu'une évaluation des mandats a été faite. Il a été convenu d'orienter cette embauche pour un conseiller en développement économique. La candidature retenue est celle de Michel Saïkali, lequel a débuté son emploi le 26 avril et il sera responsable des dossiers économiques de la CRÉ de l'Estrie. Monsieur Saïkali œuvre dans la région pour Emploi-Québec depuis 1986. Il connaît bien la région, les intervenants et les enjeux. Il est aussi bien connu des collaborateurs de la CRÉ. Monsieur Bernier invite Monsieur Saïkali à décrire sommairement son parcours et ses compétences. Monsieur Bernier conclut en souhaitant chaleureusement la bienvenue à Monsieur Saïkali parmi l'équipe de la CRÉ.

3.3. Rapport de la présidence - Du 16 octobre 2010 au 31 mars 2011

Le rapport de la présidence couvrant la période du 16 octobre 2010 au 31 mars 2011 est déposé.

4. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE 2007-2012 / SUIVI ET MISE EN ŒUVRE

4.1. Axe 3 - Inciter les entreprises à innover et à investir dans la technologie

4.1.1. Présentation du rapport d'activités de DEFI Innovation Estrie

Marie-Hélène Wolfe introduit DEFI Innovation Estrie. Il s'agit d'un projet régional sur 5 ans initié par la CRÉ de l'Estrie, l'Université de Sherbrooke et l'Association des CLD de l'Estrie pour la réalisation de l'Axe 3 du Plan de développement de l'Estrie. Elle invite Messieurs François Godbout et François Crevier à présenter aux membres du conseil le rapport d'activités 2010.

Ceux-ci rappellent que le projet a pour mission d'accélérer les activités innovantes des entreprises manufacturières de l'Estrie et de leurs fournisseurs stratégiques, afin d'accroître leur prospérité et exposent, à l'aide d'une présentation PowerPoint, différents résultats obtenus pour l'année 2010.

Monsieur Maurice Bernier remercie Messieurs Godbout et Crevier pour cette présentation, le tout suivi d'applaudissements des membres du conseil d'administration.

5. FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

5.1. Recommandations de projets du comité d'évaluation

5.1.1. Service de mentorat d'affaires à Sherbrooke / FDR-05-11-104

CONSIDÉRANT QUE le 30 mars 2011, le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie a résolu (CRÉ-11-061) :

- DE confirmer à la direction de Sherbrooke Innopole que la CRÉ de l'Estrie prendrait une décision concernant son projet lors de la séance du conseil d'administration du 27 avril 2011;
- D'analyser les projets de mentorat qui seront reçus dans une perspective d'atteinte d'un autofinancement des services après les trois années prévues à l'entente;
- DE contribuer financièrement aux services de mentorat pour un montant maximal de 70 000 \$ pour la première année, de 54 000 \$ pour la deuxième année et de 33 000 \$ pour la troisième année, comme prévu à l'entente initiale. La moitié de ce financement pourra être attribué aux services à Sherbrooke et l'autre moitié pour les services dans les six MRC hors Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans cette résolution (CRÉ-11-061);

CONSIDÉRANT QUE les mentors de la cellule de mentorat de Pro-Gestion Estrie s'impliquent dans la nouvelle cellule de Sherbrooke Innopole.

CRÉ-11-079

**Il est proposé par Alain Compagna
appuyé par Nicole Robert
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE CINQ CENTS DOLLARS (78 500 \$) pour trois ans au projet « Service de mentorat d'affaires à Sherbrooke », à raison de TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (35 000 \$) à même l'enveloppe du FDR 2011-2012, VINGT-SEPT MILLE DOLLARS (27 000 \$) à même l'enveloppe du FDR 2012-2013 et SEIZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (16 500 \$) à même l'enveloppe du FDR 2013-2014. Les montants seront confirmés annuellement par le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie, à la suite de la présentation des résultats de l'année précédente et sur disponibilité des crédits;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

Madame Andrée Bureau mentionne aux membres qu'un projet de mentorat d'affaires a été reçu hier du promoteur Centre d'entrepreneurship Dopson-Lagassé. Ce projet sera analysé par le comité d'évaluation FDR et une recommandation sera soumise pour adoption lors de la séance du conseil d'administration prévue le 15 juin 2011.

5.2. Ententes spécifiques

5.2.1. Entente spécifique sur l'adaptation des services et infrastructures régionales pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie 2007-2012 / FDR-05-07-203

5.2.1.1. Rapport annuel 2010-2011

Patricia Sévigny informe les membres des travaux qui ont été réalisés au cours de l'année dans le cadre de cette entente spécifique et conformément aux engagements prévus au protocole d'entente de l'Entente spécifique, un rapport annuel a été soumis et il s'agit de la troisième année de mise en œuvre de ladite entente. Ledit rapport annuel est disponible en communiquant avec la responsable du dossier, Mme Patricia Sévigny.

5.2.1.2. 3^e appel à projets

Patricia Sévigny informe les membres que le troisième appel à projets a été lancé le 18 avril dernier. Les organismes sans but lucratif, les municipalités, les organismes municipaux et les organismes du réseau de l'éducation, de la santé et des services sociaux ont jusqu'au 30 juin pour déposer un projet et les décisions seront rendues par les membres du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie le 30 octobre 2011.

Toute l'information relative à cet appel à projets est disponible sur le site Web de la CRÉ de l'Estrie.

5.2.1.3. Reconduction pour l'an 4

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie a retenu comme principe directeur dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 la réduction des inégalités et la promotion de l'équité, particulièrement pour les femmes, les jeunes, les aînés et les personnes immigrantes;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a signé une entente spécifique de cinq (5) ans visant l'amélioration des conditions de vie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente spécifique a pris connaissance du rapport d'activités et du rapport d'utilisation des sommes 2010-2011 et que ces rapports sont conformes aux attentes;

CONSIDÉRANT QUE les engagements de la CRÉ de l'Estrie, tant au niveau de la coordination que de l'administration, se poursuivent pour l'année 2011-2012;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente recommande aux partenaires de poursuivre leur engagement.

CRÉ-11-080

**Il est proposé par Michèle Lavoie
appuyée par Nicole Robert
et résolu :**

DE confirmer nos engagements pour l'an 4 de l'Entente spécifique sur l'adaptation des services et infrastructures régionales pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie 2007-2012, à même les ressources humaines actuellement disponibles à la CRÉ de l'Estrie.

Adoptée à l'unanimité

En complément d'information, Marie-Hélène Wolfe mentionne que la CRÉ de l'Estrie reçoit la somme de 10 000 \$ par année, pour la coordination et l'administration de cette entente.

5.2.2. Entente spécifique portant sur le renforcement de la culture dans la région de l'Estrie - État de négociations

Andrée Bureau fait part aux membres de l'état des négociations de l'entente spécifique portant sur le renforcement de la culture dans la région de l'Estrie, à la suite de la rencontre du 20 avril dernier et des éléments qui font consensus, à savoir :

- i) des bourses pour le soutien aux artistes et aux collectifs;
- ii) le soutien aux organismes dans la Ville de Sherbrooke;
- iii) le soutien aux territoires de MRC pour l'accès des jeunes à la culture;
- iv) d'outiller la relève artistique et culturelle;
- v) la diffusion et la promotion de l'entente.

Les prochaines étapes sont la rédaction du protocole, la définition du volet 3, la confirmation des engagements financiers de chacun et la signature de l'entente spécifique.

Une recommandation devrait être proposée aux membres du conseil d'administration le 15 juin 2011.

Madame Wolfe ajoute qu'il se peut qu'en juin certains éléments quant aux modalités restent à être validés, toutefois l'essentiel relatif à la nature et aux objectifs de cette entente sera déterminé. Par conséquent, il se peut qu'un des volets doive faire l'objet d'un addenda. Une prochaine rencontre du comité de négociation est prévue mai.

5.2.3. Entente spécifique pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région de l'Estrie 2007-2010

Dominique Desautels informe les membres que les résultats de la première entente spécifique ont été présentés au comité de suivi de l'entente. Un court document présentant le bilan a été produit par Vigie Estrie et est remis aux membres. Elle mentionne les projets qui ont été réalisés grâce à cette entente et elle mentionne également que le comité de gestion est d'avis que cette entente a donné les résultats attendus, mais que les résultats quantitatifs sont difficiles à mesurer.

L'égalité entre les hommes et les femmes est un travail de longue haleine. Les inégalités découlent de causes multiples et de phénomènes complexes sur lesquels il est difficile d'avoir un impact significatif en trois ans. Toutefois, les projets qui ont été soutenus ont mis en place des outils concrets qui pourront avoir des impacts significatifs à long terme.

Mme Nicole Charette tient à souligner l'implication de l'ensemble des partenaires qui ont fait en sorte que ces projets se réalisent.

6. PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE

6.1. Forum régional pour la solidarité et l'inclusion sociale - 19 mai 2011

Une invitation spéciale et le programme de la journée pour la tenue du Forum régional pour la solidarité et l'inclusion sociale sont remis sur place aux membres du conseil d'administration. Cet événement se tiendra le 19 mai prochain et il est souhaité avoir des représentants provenant de tout le territoire de l'Estrie. Il est donc demandé aux membres de diffuser l'information dans leur milieu.

Cette rencontre constituera une étape charnière pour la mise en place de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale. Ce sera entre autres l'occasion de prendre connaissance des enjeux qui touchent notre région en matière de lutte à la pauvreté et d'échanger sur les principes, les objectifs et la structure qui seront au cœur de l'Alliance et de sa mise en œuvre en Estrie.

Mme Nathalie Goguen souligne le travail exceptionnel de Dominique Desautels dans ce dossier.

7. FORUM JEUNESSE ESTRIE

7.1. Protocole d'entente administrative entre la CRÉ de l'Estrie et le Forum jeunesse Estrie

Marie-Hélène Wolfe rappelle aux membres que la CRÉ de l'Estrie et le Forum jeunesse Estrie doivent convenir d'un protocole d'entente précisant les rôles et responsabilités de chacune des instances. Un extrait du projet de protocole d'entente est déposé aux membres du conseil. Ce sujet sera inscrit à nouveau à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'administration prévue le 15 juin prochain pour une prise de décision.

7.2. Fonds régional d'investissement jeunesse - Processus de prise de décision pour le Fonds d'initiative en participation citoyenne

Caroline Falcão rappelle aux membres que le Fonds d'initiative en participation citoyenne est un programme d'aide pour des initiatives de jeunes dont les montants octroyés seront fixes, soit 500 \$ ou 1000 \$ et permettront de réaliser un projet en fonction de la qualité de la démarche.

Elle présente le processus de sélection ainsi que des modalités s'y rattachant et ajoute que les membres du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie seront informés des investissements sur une base régulière afin d'entériner la sélection des projets retenus.

8. ENGAGEMENT JEUNESSE

8.1. Secrétariat à la jeunesse - Reconduction du mandat

Marie-Hélène Wolfe rappelle aux membres que la CRÉ est responsable de la mesure Engagement jeunesse et que Marie-Lyne Courchesne agit à titre d'agente de liaison pour la région de l'Estrie. Le Secrétariat à la jeunesse a confirmé la reconduction de ce programme pour trois (3) ans, soit du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2014.

Elle rappelle également que la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 prévoit la poursuite de l'Engagement jeunesse, qui est avant tout une entente interministérielle conclue dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). L'Engagement jeunesse vise à assurer une plus grande cohésion et une plus grande complémentarité des services destinés aux jeunes.

CRÉ-11-081

**Il est proposé par Michèle Lavoie
appuyée par Nathalie Goguen
et résolu :**

D'autoriser le président ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

9. AFFAIRES RÉGIONALES

9.1. FIER - Fonds-Soutien Estrie

9.1.1. Rapport d'activités 2010

Mme Andrée Bureau présente les résultats de l'année du FIER - Fonds-Soutien Estrie. Il rappelle qu'il s'agit d'un fonds capitalisé par Investissement Québec Fier inc., Sherbrooke Innopole, les CLD des MRC de Coaticook, du Granit, du Val-Saint-François, du Haut-Saint-François, de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke, de Desjardins Capital de développement Estrie inc., de Desjardins capital de risque, s.e.c et de Gestion du Fonds Soutien Estrie inc. Ce Fonds totalisait un avoir initial de 3 M\$ et ces sommes sont disponibles pour le développement d'entreprises en Estrie.

Elle informe ensuite les membres des résultats pour l'année 2010 :

- Sept (7) dossiers ont été traités au conseil d'administration;
- Deux (2) dossiers ont été acceptés pour un total d'aide financière accordée de 150 000 \$;
- En 2010, 6 emplois ont été créés et 245 emplois ont été consolidés;

- Depuis l'existence de ce Fonds, 29 emplois ont été créés et 295 emplois ont été consolidés;
- En ce qui concerne les états financiers, en 2010, le Fonds a réalisé un gain de 96 000 \$ versus un déficit de 80 866 \$ en 2009.

9.1.2. Nomination au conseil d'administration du FIER - Fonds-Soutien Estrie

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie siège au sein du conseil d'administration du FIER - Fonds-Soutien Estrie;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un poste d'observateur qui ne peut être occupé par un élu du monde municipal en vertu de la convention du FIER.

CRÉ-11-082

**Il est proposé par Colette Roy-Laroche
appuyée par Denise Marquis
et résolu :**

QUE soit nommé M. Michel Saïkali, conseiller en développement économique à la CRÉ de l'Estrie, au poste d'observateur au sein du conseil d'administration du FIER - Fonds-Soutien Estrie, et ce, pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2011.

Adoptée à l'unanimité

9.2. Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II : Signature de l'entente de délégation

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune devrait annoncer sous peu la reconduction du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) - Volet II pour l'exercice financier 2011-2012;

CONSIDÉRANT QUE le PMVRMF - Volet II a pour objectif de contribuer à la mise en œuvre du PRDIRT, à la protection, à la mise en valeur et au développement des ressources du milieu forestier, à la mise en œuvre de projets touristiques structurants en milieu forestier, au développement de projets multiressources;

CONSIDÉRANT QUE les activités réalisées dans le cadre du Volet II du PMVRMF devraient contribuer à la création d'emplois, à la création de richesse, ainsi qu'au développement régional;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement pour le territoire de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie est apte à recevoir et administrer des fonds en provenance du gouvernement du Québec dans le respect des orientations régionales;

CONSIDÉRANT QU'une entente de délégation concernant la gestion du PMVRMF - Volet II permettra à la CRÉ de l'Estrie d'assumer les pouvoirs et responsabilités concernant la gestion du programme tout en fournissant certaines directives, précisions sur les principes de gestion et les règles de reddition de compte.

CRÉ-11-083

**Il est proposé par Gérard Marinovich
appuyé par François Bourassa
et résolu :**

D'autoriser le président ou son représentant à signer l'entente de délégation si celle-ci s'avère conforme aux grandes orientations contenues dans l'entente précédente;

D'aviser la ministre que la CRÉ de l'Estrie s'associera avec les MRC de la région et la Ville de Sherbrooke dans un partenariat à définir pour exercer les responsabilités prévues à l'entente de délégation;

DE mettre en place un comité d'admissibilité regroupant la CRÉ de l'Estrie et sa Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT), des délégués de chacune des MRC de l'Estrie et de la direction régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

DE mandater les MRC à mettre en place un comité recommandant les projets à soutenir sur leur territoire;

DE mettre en place un comité de sélection de la CRÉ de l'Estrie, composé des préfets, qui identifiera les projets retenus et l'aide financière à accorder à chacun;

D'autoriser le président, la directrice générale à signer les protocoles d'entente avec les promoteurs dans le respect du cadre normatif du Programme et de l'Annexe B de l'entente de délégation;

DE rendre le tout tributaire à la signature de l'entente de délégation entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la CRÉ de l'Estrie.

Adoptée à l'unanimité

10. AFFAIRES GOUVERNEMENTALES

10.1. Maintien de l'industrie du chrysotile en Estrie

Monsieur le président rappelle aux membres du conseil d'administration l'annonce faite le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), Clément Gignac, par voie de communiqué, quant à l'accord de principe donné par le gouvernement du Québec pour la relance de la Mine Jeffrey inc., le tout étant conditionnel à la finalisation du montage financier du promoteur. Le ministre Gignac a exprimé, à maintes reprises, la valorisation des travaux menés par la CRÉ de l'Estrie.

M. Robert Fortin, directeur régional du MDEIE, ajoute également avoir discuté plusieurs fois avec le ministre et que celui-ci a manifesté son appréciation quant au contenu de l'avis, ainsi que sa grande satisfaction relativement au processus rigoureux de la CRÉ de l'Estrie pour la réalisation de ce mandat.

Le président se dit satisfait que le ministre ait retenu l'une des conditions émises dans l'avis, soit la diversification économique de la MRC des Sources et que, par conséquent, le gouvernement verra à mettre en place un fonds de 7,5 M\$.

10.2. Rapport du Vérificateur général du Québec sur les interventions en matière de développement régional

Marie-Hélène Wolfe rappelle aux membres que le 30 mars dernier, le Vérificateur général du Québec rendait public son rapport sur les interventions en matière de développement régional. Ce rapport est basé sur une analyse du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et de cinq (5) Conférences régionales des élus déterminées au hasard, soit celles de l'Abitibi-Témiscaminque, Bas-Saint-Laurent, Centre-du-Québec, Mauricie et Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le rapport du Vérificateur général compte 10 recommandations destinées au MAMROT et 5 destinées aux CRÉ.

Même si la CRÉ de l'Estrie n'a pas fait l'objet de vérification, certaines pistes d'amélioration peuvent en être tirées. C'est pourquoi l'équipe de la permanence a procédé à l'analyse de ces recommandations et la soumette pour réflexion aux membres du conseil d'administration.

Après discussion, il est convenu qu'une analyse plus étoffée soit réalisée par un comité de travail composé de M. Claude Boucher, M. Jean-Paul Raîche, M. Jacques Viens et Mme Denise Marquis, en collaboration avec la permanence de la CRÉ de l'Estrie. Par la suite, cette analyse sera acheminée au MAMROT en réponse au rapport.

10.3. Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015

Marie-Hélène Wolfe informe les membres que le ministère de la Famille et des Aînés a procédé au lancement du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015 et l'une des quatre (4) actions structurantes de ce plan d'action consiste à déployer au Québec une équipe de coordonnateurs régionaux spécialisés en matière de maltraitance envers les personnes âgées.

En Estrie, la ressource choisie pour assumer le poste de coordonnateur est M. Paul Martel, du CSSS de Magog et la CRÉ de l'Estrie participera aux travaux du comité régional.

10.4. Plan territorial de mobilité durable

Mme Marie-Hélène Wolfe stipule que lors d'une Table Québec-Régions, les sous-ministres du ministère des Transports du Québec étaient venus rencontrer les présidents de CRÉ pour discuter d'un Plan territorial de mobilité durable.

Le 8 avril dernier, le directeur régional du ministère des Transports (MTQ), M. Louis Ferland, accompagné de quelques membres de son équipe, est venu rencontrer le président de la CRÉ de l'Estrie et elle-même, afin de leur présenter les objectifs du ministère dans l'élaboration du Plan. Lors de cette rencontre, plusieurs éléments ont été portés à l'attention du MTQ et de plus, celle-ci a permis de convenir d'une éventuelle collaboration dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce projet visant à planifier l'organisation des transports en conjuguant mobilité des personnes et des marchandises et développement durable.

Il a également été convenu que la CRÉ de l'Estrie validerait le questionnaire qui sera élaboré et administré par le ministère à ces clientèles dans le but de colliger les orientations qui constitueront la structure du prochain Plan territorial de mobilité durable.

Le Plan territorial de mobilité durable est un plan sur un horizon de 10 ans et il a comme objectifs : i) de diminuer les gaz à effets de serre, ii) d'accroître la performance des modes de transport des marchandises, iii) d'accroître l'efficacité, la pérennité et la sécurité des systèmes de transport et iv) de diminuer les déplacements en autosolo.

11. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion des membres du conseil d'administration aura lieu le 15 juin 2011 et il est mentionné que cette réunion sera plus longue qu'habituellement et de le prévoir maintenant à l'agenda de chacun.

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

Tous les sujets ayant été traités, le président remercie les membres et déclare la séance close.

CRÉ-11-084 Il est proposé par **Nathalie Goguen**
appuyée par **Nicole Charette**
et résolu :

DE déclarer la levée de la séance à 11 h 46.

Adoptée à l'unanimité

MAURICE BERNIER, président

NATHALIE GOGUEN, secrétaire